



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fêtes clandestines

Question au Gouvernement n° 3623

Texte de la question

FÊTES CLANDESTINES

M. le président. La parole est à M. Christophe Blanchet.

M. Christophe Blanchet. Alors que la fin de l'année approche, monsieur le Premier ministre, l'heure n'est pas encore à la fête en France. Pourtant, de Marseille au Calvados en passant par Strasbourg, les Français de 7 à 77 ans ne demandent qu'à retrouver une vie normale, à se retrouver. (*« Eh oui ! » sur quelques bancs du groupe LR.*) Ils ont soif de liberté, de festivité, de redonner de la vie aux jours. La France s'ennuie, d'où la multiplication des soirées clandestines organisées avec une insouciance certes compréhensible, mais que l'on ne peut tolérer, et surtout avec une inconscience qui donnera lieu à des clusters. Ces fêtes interdites, hors de contrôle, balayeront tous nos efforts collectifs pour juguler l'épidémie. Ce fut le cas cet été, en dépit de nos alertes : nous en subissons toujours les conséquences !

L'heure n'est pas encore à la fête en France. Pourtant, les salles privées et les loueurs de matériel sonore croulent sous les demandes tous les week-ends, et plus encore en vue du 31 décembre ! Ces organisateurs ne sont pas des rebelles en quête de liberté, mais des irresponsables qui, en ne voyant pas plus loin que l'appât du gain, retardent notre libération à tous. Dans le même temps, la colère et l'amertume montent chez les Français qui se privent, chez les professionnels qui savent encadrer la fête, mais qui ne peuvent toujours pas exercer. Si l'interdiction est la règle, elle doit l'être pour tous. Ils ne comprennent pas notre déni, notre manque d'anticipation ; ils ne conçoivent pas que l'illégalité devienne la norme, que les matériels sonores ne soient pas saisis, qu'il n'y ait pas davantage de sanctions.

Il est urgent de prévenir, de responsabiliser, d'interdire, de contrôler, de sanctionner, d'agir et non de réagir, de cesser d'être spectateurs. L'heure n'est pas à la fête : pour que la fête ait lieu en 2021, pour qu'elle soit belle, nous devons, cette année, nous l'interdire. Par conséquent, monsieur le Premier ministre, quelles sont donc les mesures envisagées ? (*« Excellent ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. Je vous assure, monsieur Blanchet, que l'envie de lendemains chantants, voire dansants, est largement partagée par nos concitoyens – fussent-ils âgés de 77 ans –, par les députés de l'ensemble des bancs de l'hémicycle, ainsi que par le Gouvernement. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LR.*) Mais comme vous, le Gouvernement fait face à une crise sanitaire qui demeure très préoccupante, ainsi que vous l'avez rappelé. En témoignent d'ailleurs les choix de nos voisins européens que certains, ici, érigeaient en modèles il y a encore quelques semaines. Les efforts de nos concitoyens payent : ils ont permis, avec l'ensemble des mesures prises, de faire chuter le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints du covid-19. Nous nous trouvons toutefois dans une situation

épidémique en plateau, qui nous oblige à la prudence.

Nos concitoyens ont besoin de se retrouver. Ils ont parfois profité du confinement pour créer de nouvelles solidarités, pour échanger différemment. Certes, cela ne remplace pas la possibilité de se serrer dans les bras l'un de l'autre, mais il me semble que le meilleur cadeau que l'on puisse offrir, ce Noël, est...

M. Thibault Bazin. Un vaccin ?

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée*de protéger nos proches et tous ceux qui nous sont chers. Vous en conviendrez : l'État ne peut pas – et il ne veut pas – s'inviter aux fêtes de Noël. Nous ne pouvons que nous en remettre à la compréhension de chacun et, par-delà les bancs de cet hémicycle, à la conscience de la gravité du moment. Si une tolérance a été prévue pour les retrouvailles familiales, dont nous avons besoin, une réouverture des établissements recevant du public n'est pas envisageable à ce jour. Nous mesurons le sacrifice que cela représente. Le virus se diffuse dans les lieux fermés, lorsque l'on est proche les uns des autres, en particulier après certaines heures de la nuit. Le Gouvernement a pris des mesures de soutien exceptionnel aux discothèques mais ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que chacun prenne la mesure du moment. Les fêtes clandestines ne doivent plus se tenir non plus tant que la situation reste aussi tendue qu'aujourd'hui. Les contrôles seront donc renforcés, comme l'a rappelé M. le ministre Gérald Darmanin. Néanmoins, le meilleur contrôle sera celui que chacun assurera lui-même. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3623

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 décembre 2020](#)